



Etat des lieux non réalise, et facturation d'heures de nettoyage.

Par **kabyle45**, le **02/04/2009** à **22:30**

Bonjours,

Après avoir quitter un studio meuble en **parfaite état et propres[s]/[s]**, mais sans réaliser un état des lieux avec la propriétaire, (car celle-ci partait en vacances).

A ma grande surprise en appelant la proprio, pour avoir des nouvelles sur mon cheque de caution, celle-ci m'informas qu'elle me deduisè 75€ pour 3 heures de nettoyage, (de levier, de la douche, des WC et d'un carreau de fenetre, qu'elle à réalisé avec une amie dans le studio pendant ces heures de travail. (le studio fait 25M²)

Hors que moi j'ai laisser, un studio meublè en bon état generales, sans aucune dégradations et très propres.

A-t- elle le droit de me facturer un nettoyage inexistant, pour s'un nouveau locataire si instale??????

qu'elle sont mes droits????

Merci d'avences

Par **Solaris**, le **03/04/2009** à **22:38**

La jurisprudence récente précise que le propriétaire n'a pas à justifier de facture concernant des travaux effectués.

Par contre, si aucune état des lieux n'a été effectué la présomption est que tout était en parfait état. Par conséquent, elle ne peut rien vous retenir.